

## DÉLIBÉRATION N°DL20230095 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/06/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 20h45) ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PAPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 20h45)

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Pierre DECLINE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**DISPOSITIF "MERCREDIS DÉCOUVERTE" - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024**

**Mme Andonella FLECHET** expose ce qui suit :

Le conseil municipal du 14 mai 2018, par la délibération n°20180055, a validé le dispositif «Mercredis Découverte» pour une mise en place dès septembre 2018.

Depuis sa création, ce dispositif permet à 300 enfants par an de découvrir et de s'initier à des activités sportives et/ou culturelles grâce à la mobilisation d'associations de Saint-Chamond, mais également celle d'intervenants municipaux sportifs et culturels (Éducateurs sportifs, conservatoire, ludothèque). A titre indicatif, au cours de l'année 2022/2023, 274 enfants ont participé au dispositif.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la nouvelle saison réunit 19 associations (11 sportives et 8 culturelles) et 4 services municipaux (2 sportifs et 2 culturels) lesquels s'engagent dans ce programme afin de proposer 42 activités aux enfants, dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Le dispositif a en effet été déclaré en ACM dès l'année scolaire 2020/2021. Cette déclaration permet de garantir un accueil de qualité répondant à une réglementation stricte (encadrement par des personnes diplômées et taux d'encadrement répondant à une règle de 1 pour 14 enfants maximum pour les moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants maximum pour les plus de 6 ans). Cette déclaration, permet également à la municipalité de percevoir des financements de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la prestation de service.

Le dispositif attache également un intérêt particulier à l'accueil des enfants en situation de handicap : inscription adaptée au besoin de l'enfant (activités choisies avec la famille et le service), accompagnement durant les séances... Cette année 4 enfants ayant des besoins adaptés ont participé à ces activités.

Au titre de l'année 2023/2024, le montant global versé aux associations s'élève à 19 787,66 €.

Le montant attribué à chaque association est calculé en fonction du nombre d'heures prévisionnelles sur l'année. Le montant horaire est fixé à 32 €. A cela peut-être ajouté, en fonction de l'activité, un montant alloué aux fournitures de consommables (peintures, terre, graines...)

Le versement des subventions s'effectue en deux temps, comme détaillé dans l'annexe :

- un premier versement en octobre 2023,
- un deuxième versement du solde de la subvention à la fin du premier semestre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

- **Pour l'association le Centre Laïc Jean Macé**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour ( M.Romain PIPIER ne participe pas au vote)

- **et pour toutes les autres associations,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

**A l'unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

## DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi de subventions aux associations engagées dans l'encadrement du dispositif « Mercredis découverte » pour l'année 2023-2024,
- **d'autoriser** le versement des subventions présentées dans le tableau annexé, pour un montant global de 19 787,66 €, aux associations, étant précisé que ce versement pourra être conditionné à la réalisation de l'ensemble des séances prévues durant l'année scolaire 2023-2024,
- **d'approuver** les modalités de versement des subventions en deux temps : un premier versement en octobre 2023 et le solde à la fin du 1er semestre 2024 (sous réserve du vote du budget primitif 2024 et de la réalisation de toutes les séances),
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville, chapitre 67 article 6745-1.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/06/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 4 juillet 2023*